



BN.4-2

91 073 habitants
1 269 km²

507 Km de masses d'eau
« cours d'eau »

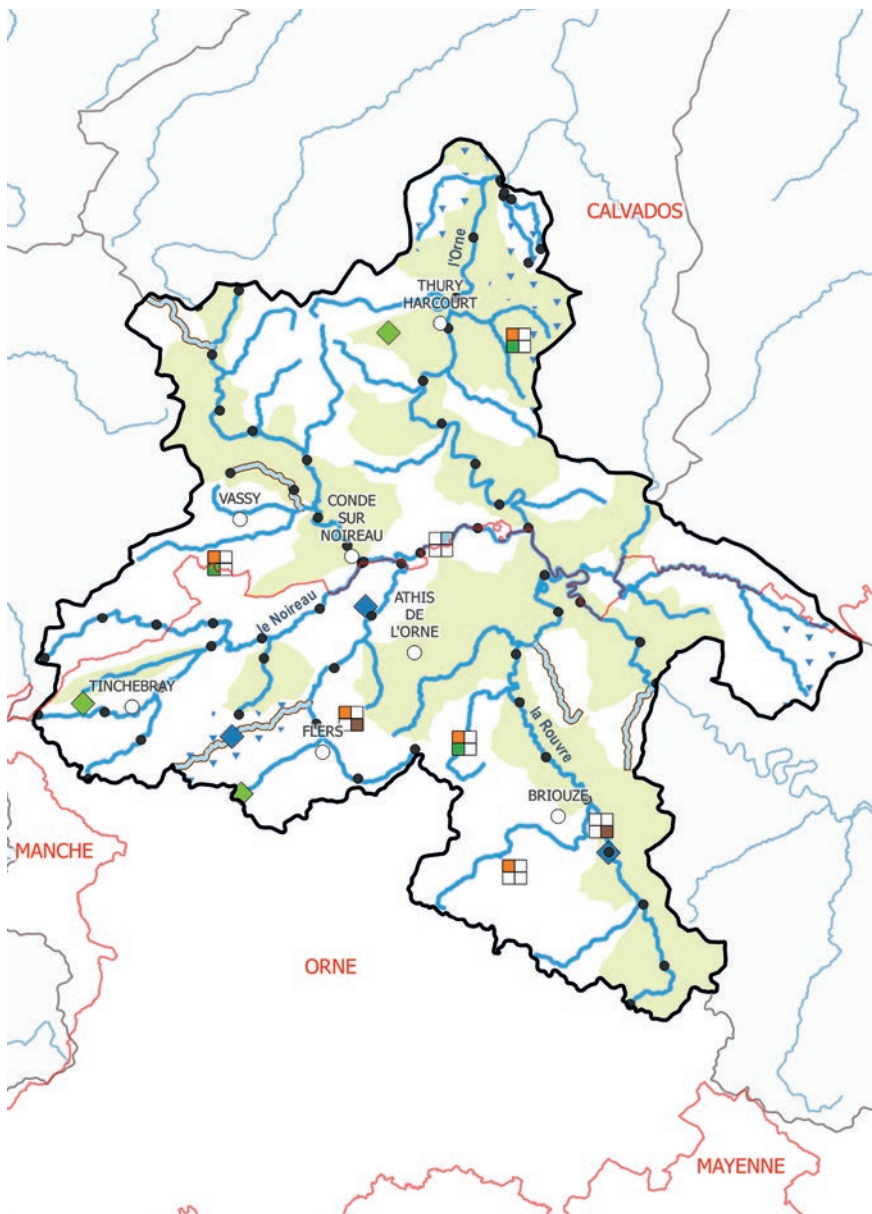
UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
ORNE MOYENNE

La protection des eaux superficielles de l'Orne, qui constitue une ressource complémentaire importante pour l'AEP, est impérative afin de préserver leur rôle de dilution vis-à-vis des eaux souterraines plus polluées : nappe FRHG512, Socle de l'amont des bassins versants des côtes du Calvados de l'Aure à la Dives en mauvais état qualitatif (nitrates, pesticides) et en bon état quantitatif.

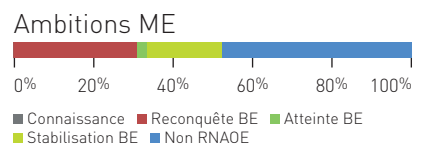
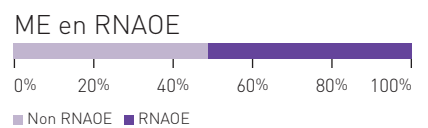
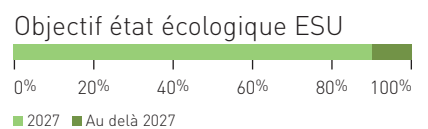
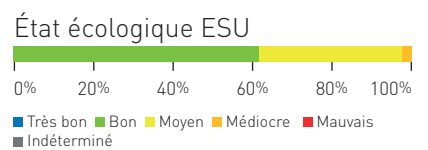
Par ailleurs, la lutte contre les phénomènes d'eutrophisation et la reconquête écologique (grands migrants) sont des enjeux importants (barrage de St Philbert, retenues et cloisonnement dans le lit mineur), et sur certaines têtes de bassin (chenalisation consécutive à des travaux d'hydraulique agricole).

Les potentialités piscicoles restent entravées par de nombreux seuils notamment sur l'Orne, le Noireau, la Druance et la Rouvre.

Les zones humides riveraines des cours d'eau de cette unité hydrographique sont importantes à préserver pour leur rôle essentiel dans la lutte contre le ruissellement et leur productivité hydrologique.



Masse d'eau	
Rivières et canaux	40
Lac	0
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	2



UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
ORNE MOYENNE
BN.4-2

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0101	Assainissement - Etude globale et schéma directeur	2				
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	2				
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	2				
ASS0502	Equiperment d'une STEP Hors Directive ERU	7				
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	7				
Réduction des pollutions des industries						
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses	2				
IND13	Mesures de réduction de pollution hors substances dangereuses	2				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR02	Limitation des transferts de fertilisants	16				
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	5				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	5				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	9				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	7				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	12				
AGR0603	Elaboration d'un programme d'action Erosion	5				
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	16				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	28				
MIA14	Mesures de gestion des zones humides	2				
Gestion de la ressource en eau						
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	2				
RES09	Protection eau potable	2				